



LETTER TO THE EU PARLIAMENT

7 november 2023

Dear Member of the European Parliament,

Le Parti Fédéraliste Européen, fondé dans plusieurs pays d'Europe, souhaite informer tous les membres du Parlement européen d'un projet dont l'Europe a un besoin urgent. C'est une

Constitution fédérale qui fonde les États fédérés d'Europe

En collaboration avec la FEEF (Fédération Alliance des Fédéralistes Européens), nous avons adopté dans notre programme pour les élections européennes de 2024 la Constitution fédérale fondant les États fédérés d'Europe.

Dans la Fédération FAEF, on a fait la même chose que lors de la Convention de Philadelphie en 1787. Si cette Convention a réussi à approuver une Constitution fédérale, la Fédération FAEF (Alliance Fédérale des Fédéralistes Européens) y est également parvenue.

Il faut donc maintenant promouvoir la Constitution et que les citoyens européens ratifient la Constitution fédérale. avec 9 États (à la fois de l'UE et en dehors de celle-ci) qui ratifient lors d'un référendum, les États fédérés d'Europe sont fondés.

Les États où le référendum de ratification a été rejeté auront la porte ouverte pour entrer dans la Fédération à l'avenir, tout comme cela s'est produit aux États-Unis où seuls 9 États (des 13 colonies britanniques) ont ratifié cette Constitution qui a permis la création du premier État fédéral du monde.

Nous, membres des différents partis fédéralistes européens, nous sommes engagés à travailler ensemble pour présenter la Constitution fédérale au Parlement européen.

Nous sommes sûrs qu'une grande partie du nouveau Parlement européen contribuera à la fondation des États fédérés européens dotés d'une Constitution fédérale.

Les parlementaires actuels ayant l'espoir de réaliser ce projet peuvent participer aux listes de leurs partis respectifs, mais nous les invitons également à s'inscrire sur les listes des partis fédéraux européens dont les États font partie de l'Union européenne, par exemple la France et l'Espagne.

L'État suisse, qui compte également le Parti fédéraliste européen, ne pourra pas participer aux élections européennes de 2024 car il aura une responsabilité beaucoup plus grande et importante.

Le Parti fédéraliste suisse, lors des récentes élections législatives 2023, a travaillé avec d'autres partis politiques afin qu'après les élections avec un Parlement européen nouvellement élu, nous puissions effectuer une transition politique de la manière suivante :

Le Parlement européen à travers une initiative / vote sur une motion demandant aux États membres de l'UE de faciliter un référendum dans leurs États respectifs afin que les citoyens puissent ratifier la Constitution fédérale pour fonder les États fédérés d'Europe.

Ratification de cette constitution par le peuple

La ratification est plus qu'un référendum. Lorsqu'un peuple ratifie une constitution, celle-ci existe immédiatement. Il crée ainsi un État. Donc, dans ce contexte, un État fédéral. La manière dont le processus de ratification est organisé est une question de consultation. Quoiqu'il en soit, trois choses doivent être sûres. Le projet de constitution fédérale de la FAEF est présenté aux peuples d'Europe avec une demande d'acceptation. Si une majorité simple de citoyens accepte ce projet, il est soumis au parlement concerné. Si ce parlement l'accepte également, la ratification par ce peuple est complète (*). Si les électeurs de tous les pays participants ont ratifié la constitution, la fédération entre en vigueur. Si au moins neuf pays l'ont ratifié, il entre en vigueur pour ces pays et constitue une fédération au sein du système conventionnel de l'UE en vertu de l'Article 20 du traité de Lisbonne sur l'Union européenne.

Élections transnationales au sein d'une circonscription : Europe

Les élections au Parlement européen après l'entrée en vigueur de la fédération sont organisées par des partis politiques transnationaux et paneuropéens où il n'y a qu'une seule circonscription (**): le territoire de la fédération. Les électeurs peuvent alors voter pour des candidats d'autres pays. La raison pour laquelle il n'y a pas nécessairement de circonscriptions par district, région ou pays est d'éviter d'élire des personnes qui veulent uniquement (continuer à) représenter des intérêts de district, régionaux ou nationaux. Les élections fédérales européennes devraient cibler les parlementaires qui souhaitent uniquement représenter les intérêts européens. Il existe des élections adaptées aux intérêts des districts, des régions et des pays.

Nous écrivons l'Histoire et nous voulons la partager avec tous les parlements d'Europe mais surtout avec les citoyens, c'est-à-dire nous tous.

Parti fédéraliste européen (CH) : M. Jean-Luc Pieren / pfe.neuchatel@gmail.com

Parti fédéraliste européen (ES) : Javier Giner / europa@partido-federalista.es

.....
(*) Dans la Fédération Helvétique le peuple est souverain et il ne faut pas la ratification du Parlement.

(**) En Suisse la circonscription unique n'existe pas. Dans le cadre du projet "une Europe comme la Suisse" la Constitution Helvétique reste un exemple à suivre, pour cette question.

SI DESEAS LEER LA CARTA EN OTRO IDIOMA, EL CÓDIGO QR TE LLEVARA A OTROS IDIOMAS.

IF YOU WANT TO READ THE LETTER IN OTHER LANGUAGES THE QR CODE BRINGS TO THE TRANSLATIONS.

WENN SIE DEN BRIEF IN EINER ANDEREN SPRACHE LESEN MÖCHTEN, FÜHRT SIE DER QR-CODE IN ANDERE SPRACHEN.

